

PUBLIC CONCERNE

Toute personne amenée à mettre en vente, vendre des produits phytopharmaceutiques.

Pré-requis : posséder le primo-certificat.

ORGANISATION

Durée du stage : 1 jour (7 heures).

Participants : 6 à 12 personnes.

Modalités pédagogiques :

exposé oral, travaux dirigés, recherche d'informations, échanges avec les participants, vérification des connaissances tout au long de la formation et 3 QCM collectifs.

Moyens pédagogiques :

ordinateurs, salles équipées en ressources vidéo et multimédia et/ou plateforme de formation à distance.

Intervenants : Marie-Laure BAMAS - Philippe BOULLAY.

Modalités d'évaluation :

questionnaire à choix multiple (QCM), quizz, textes à lire, activités et recherches à réaliser.

Formalisation à l'issue de la formation :

formation continue certifiante.
Remise d'une attestation individuelle. Le stagiaire pourra alors effectuer sa demande de certificat sur le site "service-public.fr". Remise du document de validation du Certiphyto sur service-public.fr

Lieu du stage :

CFPPA La Germinière ou dans vos locaux pour des groupes après validation par le chargé d'ingénierie ou le formateur (salle de cours, matériel utilisé...) ou en formation ouverte à distance.

Délai d'accès à la formation : selon la date de prise de contact, la programmation des stages et le nombre de places disponibles.

Nous contacter.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation liée à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

- Mettre en place des mesures de prévention des risques pour la santé.

- Mettre en place des mesures de prévention des risques pour l'environnement.

- Mettre en place les stratégies visant à limiter le recours aux produits.

- Obtenir le renouvellement du certiphyto.

CONTENU

1 : RÉGLEMENTATION ET SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE

- 2 heures.

2 : SANTÉ SÉCURITÉ APPLICATEUR ET ESPACE OUVERT AU PUBLIC

- 2 heures.

3: RÉDUCTION DE L'USAGE, MÉTHODES ALTERNATIVES

- 3 heures.

TARIFS

Nous contacter.

Rémunération et financement : selon votre statut, vous pouvez bénéficier d'une rémunération et d'une prise en charge financière des frais pédagogiques.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'Arrêté du 29 août 2016, il s'agit d'une formation s'adressant à des professionnels possédant le primo certificat.

Idéalement, prévoir le renouvellement entre 3 et 6 mois avant la date de fin de validité du certificat en cours.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

CFPPA La Germinière – 72 700 ROUILLON

Tél. : **02.43.47.07.54**

Contacts :

Valérie TOULIN : valerie.toulin@educagri.fr

Laure PROVENCE : laure.provence@educagri.fr

cfppa.rouillon@educagri.fr

<https://www.agrocampus-lagerminiere.fr>



CFPPA La Germinière

Membre de :

